

LA LETTRE ECO

N°178

Samedi 7 mai 2016

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°178

Le Coin des Épargnants

- Le tableau financier de la semaine
- Les marchés à la peine
- Le pétrole résiste
- L'emploi américain se dérobe à moitié

C'est déjà hier

- Du coût du jour férié
- L'Europe, un optimisme très mesuré
- Trou d'air pour le commerce de détail en Europe
- La France, toujours à la peine avec son commerce extérieur

Le Coin de la Conjoncture

- La Grèce, le retour...
- Nouvelle économie rime-t-elle avec nouveaux impôts ?
- L'Allemagne, le pays roi de l'énergie renouvelable et des émissions de CO²

Le Coin des Tendances

- La voiture, c'est fini ? Pas pour tout le monde
- L'économie du réemploi prend ses marques

Le Coin du graphique

- L'électricité bon marché en France mais pour combien de temps ?

La semaine économique et financière

LE COIN DES EPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 6 mai 2016	Evolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2015
CAC 40	4 321,04	-2,88 %	4 637
Dow Jones	17 740,43	-0,19 %	17 423
Nasdaq	4 736,15	-0,82 %	5107
Daxx Allemand	9 869,95	-1,68 %	10 743
Footsie	6 125,70	-1,86 %	6 242
Euro Stoxx 50	2936,84	-3,02 %	3 100
Nikkei	16 106,72	-3,36 %	19 033
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,526 %	+0,120 pt	0,993 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,145 %	-0,127 pt	0,634 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,754%	-0,065pt	2,269 %
Cours de l'euro / dollars 18 heures)	1,1422	-0,25 %	1,0854
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 289,000	+0,26 %	1061
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	45,810	-3,36 %	37,570

Des marchés à la peine

Les places financières se sont inscrites en baisse cette semaine. Les marchés européens apparaissent, à l'heure actuelle, incapables de revenir à leur niveau de la fin de l'année dernière. Les résultats de l'emploi américain s'ils soulignent que la première puissance économique mondiale marque le pas ont, en revanche, eu l'avantage d'éloigner une éventuelle hausse des taux d'intérêts par la FED. Ce

possible report a été plutôt bien salué par les investisseurs et en premier lieu à New-York.

L'Asie toujours à l'heure du ralentissement de la Chine dont l'industrie manufacturière est en repli pour le 14^{ème} mois consécutif en Chine ce qui est une source indéniable d'inquiétude pour les investisseurs.

Le pétrole résiste sur la barre des 40 dollars

Le baril du pétrole a réussi à se maintenir au-dessus des 45 dollars. Malgré des stocks conséquents, malgré le ralentissement confirmé dans les pays émergents, le pétrole a trouvé son salut dans l'incendie dans la province de l'Alberta, dans l'ouest du Canada, où se trouve un important champ pétrolier. Les feux en cours ont entraîné la paralysie d'une partie de la production à hauteur de 600 000 barils par jour. Les menaces pesant sur la production libyenne ont également pesé sur les cours.

L'emploi américain se dérobe à moitié

160 000 emplois ont été créés au mois d'avril selon les chiffres publiés par le département du travail américain, ce vendredi, contre 208.000 au mois de mars après révision. Ce résultat est décevant ; 200 000 créations étaient attendues. Il marque s'il était confirmé une inflexion. Néanmoins, il ne faut pas accorder trop d'importance à un résultat mensuel. Par ailleurs, l'industrie a créé en net 4000 emplois quand plusieurs milliers de destructions étaient annoncées. Au mois de mars, l'industrie avait perdu près de 30 000 emplois. Le taux de chômage reste inchangé à 5 %. Par ailleurs, le salaire horaire moyen a augmenté de 0,3% conformément aux attentes. Si ce ralentissement des créations d'emploi se poursuivait, cela remettrait sans nul doute en cause l'augmentation des taux prévus par la FED au mois de juin.

C'EST DÉJÀ HIER

Du coût du jour férié

Il fallait bien profiter du pont de l'Ascension car cette année, les jours fériés riment souvent avec dimanche : 1^{er} et 8 mai mais aussi 25 décembre et 1^{er} janvier 2016. Cela tranche avec l'année 2015 qui avait été marquée par une série de ponts au mois de mai. L'INSEE avait alors évalué le coût à 5 milliards d'euros pour l'économie française. En 2013, les jours fériés auraient coûté 2 milliards d'euros. La France est-elle une exception en la matière et que l'impact réel sur le plan économique de ces jours fériés ?

Contrairement à une certaine légende, la France n'est pas la championne du monde du nombre de jours fériés. En effet, dans notre pays, 11 jours sont fériés contre 15 en Finlande ou à Chypre. En Espagne et à Malte, 13 jours sont fériés. En Allemagne, le nombre de jours fériés varie, selon les Länder de 9 à 13. L'Italie et la Suède ont également le même nombre de jours fériés que la France. En Europe, les pays les moins bien dotés sont le Royaume-Uni et les Pays-Bas (8 jours chacun).

Par ailleurs, jours fériés ne signifient pas arrêt du pays. Près du tiers de la population active travaillerait durant un jour férié. Cette proportion tend à augmenter du fait de l'ouverture croissante des commerces et du développement des services ainsi que des activités touristiques et culturelles.

Il est dans les faits très difficile d'évaluer la perte d'une journée fériée. En effet, l'annualisation du temps de travail et le travail au forfait jour modifient la donne. Par ailleurs, il convient de mesurer le surcroît d'activité généré par un jour férié sur les secteurs par exemple du tourisme et de la culture.

Les calculs de l'INSEE se fondent sur la richesse créée par une journée ouvrée classique or rien ne permet d'affirmer que la suppression d'un jour férié engendrerait le montant moyen de création de richesse d'une journée de travail. C'est pourquoi il est difficile d'extrapoler le calcul de l'INSEE en vertu duquel un jour ouvré contribuerait à accroître la croissance annuelle de la France de 0,07 à 0,08 point. DE toute façon, ce qui compte c'est le temps de travail croisé avec la productivité horaire. Or, le temps annuel est en France comparable à celui de l'Allemagne, de la Belgique ou des pays d'Europe du Nord. La France se caractérise, en revanche, par une très forte productivité. En comparaison, le temps de travail annuel est le plus élevé en Grèce (2000 heures par an contre 1600 en France) mais ce pays a une des plus faibles productivités.

L'Europe, un optimisme très mesuré

La Commission européenne a dévoilé ses prévisions de printemps. Par rapport à celles de l'hiver, une légère révision à la baisse a été opérée. Le taux de croissance de la zone euro serait ainsi de 1,6 % cette année et de 1,8 % en 2017 (en baisse de 0,1 point par rapport aux estimations de cet hiver). La Commission met en avant la dégradation de l'environnement économique international pour expliquer sa correction. Elle a également mentionné comme élément perturbant l'incertitude qui pèse sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne.

L'Allemagne qui est directement touchée par le ralentissement du commerce international ne devrait connaître qu'une croissance de 1,6 % en 2016 et 2017 (en hiver, la prévision était de 1,8 %). En Italie, la croissance devrait être de 1,1 % quand au Royaume-Uni, elle serait de 1,8 % (contre 2,1 % initialement prévue).

Pour la France, le taux de croissance n'a pas été révisé à la baisse. Notre pays est moins exposé aux aléas du commerce international. La croissance serait de 1,3 % cette année et de 1,7 % en 2017. L'inflation resterait quasi-nulle cette année (0,1 %) avant de remonter à 1 % l'année prochaine. Le chômage diminuerait très faiblement passant de 10,4 à 10,1 % de 2015 à 2017. A en croire les services de la Commission de Bruxelles, le Gouvernement n'arriverait pas à passer en dessous de la barre des 3 % du PIB de déficit public en 2017. Il serait de 3,2 % contre 3,4 % en 2016. En 2015, il s'est élevé à 3,5 % du PIB. Dans ces conditions, la dette publique continuerait de se rapprocher dangereusement des 100 % du PIB. Elle serait de 96,4 % du PIB en 2016 et de 97 % du PIB en 2017 contre 95,4 % l'année dernière.

Trou d'air pour le commerce de détail en Europe au mois de mars

Au mois de mars, le commerce de détail a reculé de 0,5 % au sein de la zone euro et de 0,7 % pour l'ensemble de l'Union européenne. Ce résultat a été jugé décevant même s'il ne remet pas en cause la vitalité de la reprise sur un an. Il faudra néanmoins scruter l'évolution du commerce de détail dans les prochains mois pour apprécier la force de la croissance enregistrée au cours du premier trimestre, croissance qui repose en grande partie sur la consommation.

Cette baisse est imputable pour la zone euro aux diminutions de 1,3 % des ventes du secteur « alimentation, boissons, tabac », de 0,5 % de celles du secteur non-alimentaire et de 0,4% de celles des carburants.

Le recul a été très net au Portugal (-5,2 %), au Danemark (-3,9 %) ainsi qu'en Estonie (-1,8 %), en revanche, des hausses ont été enregistrées en Finlande (+1,1 %), en Slovaquie (+0,9 %) et en Bulgarie (+0,8%). En France, le recul a été de 0,7 %.

Sur un an, le bilan reste positif avec une progression du commerce de détail de 2,1% du volume des ventes pour la zone euro. Pour l'Union européenne, la hausse est de 2,4 %. Le commerce sur un an le plus dynamique est enregistré en Roumanie (+18,4%), au Luxembourg (+14,8%), en Bulgarie (+6,2 %) ainsi qu'en Irlande (+6,1 %), tandis que les baisses les plus marquées ont été notées au Danemark (-4,9 %) et en Belgique (-2,2 %). La France a connu, de son côté, une hausse de 4,6 %.

La France toujours à la peine avec son commerce extérieur

La déficitaire commerciale de la France ne s'est pas, au cours du 1^{er} trimestre 2016, amélioré par rapport au 4^{ème} trimestre de l'année dernière et cela malgré un contexte très favorable. La baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro concourent, en effet, à réduire tout à la fois le coût des importations et à améliorer la compétitivité des produits à l'exportation. Or, les gains sont plus faibles que prévu d'autant plus que la France comme ses partenaires souffrent du ralentissement du commerce international provoqué par les difficultés rencontrées par certains pays émergents.

Au 1^{er} trimestre, le déficit des échanges de biens est resté stable à -13,1 Md€ contre 13,0 Md€ au trimestre précédent. Le déficit hors énergie poursuit sa dégradation. Le recul des exportations en valeur et en volume touche la plupart des produits manufacturés et en particulier l'aéronautique. Le déficit manufacturier a été de 18 Md€ au 1^{er} trimestre contre 17,4 Md€ au trimestre précédent.

La contraction des importations d'énergie provoquée par une nouvelle baisse du prix du pétrole, permet néanmoins de neutraliser l'impact sur le solde commercial. L'excédent des services progresse légèrement mais reste faible (1,5 Md€). Le déficit courant se dégrade fortement (passant de 2,9 Md€ à 7,7 Md€), principalement du fait d'un recul des revenus d'investissements perçus de l'étranger.

En termes géographiques, notre déficit se creuse de 1,2 Md€, vis-à-vis de l'Union européenne (à 8,3 Md€). Nos exportations reculent vers l'Allemagne et subissent le contrecoup des livraisons exceptionnelles à l'Espagne et la Finlande dans le secteur

aéronautique au trimestre précédent. Les importations diminuent également mais dans une moindre mesure (73,9 Md€ en baisse de 0,2 Md€).

L'excédent se détériore de 0,6 Md€ vis-à-vis du Proche et Moyen-Orient (à 1,1 Md€), en raison de la baisse des exportations aéronautiques. Les exportations vers les pays exportateurs de pétrole dans leur ensemble reculent de 20 % sur le 1er trimestre. Le déficit s'accroît légèrement vis-à-vis de l'Asie (8,2 Md€ après 7,9 Md€) dans un contexte de légère contraction des échanges. La France redevient déficitaire vis-à-vis de l'Amérique (-1,0 Md€ après +0,2 Md€), dégradation s'expliquant notamment par le repli des exportations vers le Brésil et les Etats-Unis. Les importations progressent fortement (+0,8 Md€), en particulier en provenance des Etats-Unis où elles passent de 8,7 à 9,7 Md€ (turboréacteurs, avions et satellites).

L'excédent progresse de 0,5 Md€ vis-à-vis de l'Afrique (à 1,4 Md€), en raison du recul des importations énergétiques notamment depuis l'Algérie, le Nigeria et la Libye et malgré une nouvelle contraction des exportations (-2,0 % après -5,7 % au trimestre précédent).

LE COIN DE LA CONJONCTURE

La Grèce, le retour...

La réunion de l'Eurogroupe à laquelle participent les ministres des finances de la zone euro du 9 mai est consacrée à l'évaluation du programme d'ajustement économique de la Grèce. Les participants devront décider de la poursuite ou non des versements des prêts internationaux. La réunion initialement prévue le 28 avril a été reportée du fait des divergences entre les représentants du FMI de la zone euro et la Grèce. Le FMI exige des mesures d'économies supplémentaires et demande un abandon de dettes de la part de l'Europe. Athènes souhaite, de son côté, la levée de toutes les hypothèques sur les versements afin de pouvoir mettre en place son plan de redressement. Une fois de plus, la Grèce risque d'être sous pression car au mois de juillet, la Grèce devra rembourser 5 milliards d'euros essentiellement au FMI et à la BCE. Il s'agit de la plus importante échéance de l'année concernant des prêteurs internationaux.

Les représentants du FMI jugent, en l'état, impossible qu'en 2018 la Grèce puisse obtenir un excédent primaire budgétaire (avant paiement des intérêts de la dette) de 3,5 % du PIB. Ils réclament l'adoption d'un nouveau paquet de réformes structurelles que rejette le Gouvernement d'Alexis Tsipras. Ce dernier a proposé un mécanisme automatique de coupes de dépenses en cas de dérapage des finances publiques.

Pour montrer sa bonne volonté, le Parlement grec a prévu d'adopter durant le week-end du 7/8 mai une série de mesures d'économie et d'augmentation des prélèvements. Les dépenses de retraite qui représentent 17 % du PIB (14 % du PIB en France) seraient diminuées. Pour certains retraités, les pensions pourraient diminuer de 30 %.

Par ailleurs, l'imposition des moyens et des hauts revenus serait relevée. A partir de 3 300 euros de revenus mensuels, le taux d'imposition marginal passerait de 38 à 50 %. En outre, le taux de TVA pour l'hôtellerie serait relevé à 23 % contre 13 % actuellement. Face à ce plan, les syndicats ont appelé vendredi 6 et samedi 7 à la grève générale, la 4^{ème} depuis l'arrivée au pouvoir de Syriza.

La Grèce devrait connaître en 2016 une nouvelle année de contraction de son PIB, - 0,3 % selon la Commission de Bruxelles mais un début d'amélioration se ferait jour. En 2017, un rebond est attendu avec un taux de croissance de 2,7 %. Le taux de chômage commencerait une très légère décrue en passant de 24,9 à 24,7 % en 2016. Le déficit public qui était de 7,2 % en 2015 ne serait plus que de 3,1 % du PIB cette année avant de revenir si tout se passe comme prévu à 1,7 % du PIB en 2017.

Nouvelle économie rime-t-elle avec nouveaux impôts ?

Les impôts ne sont que le reflet du niveau de développement économique et des activités humaines. Ainsi, afin de remplir les caisses de l'État, les responsables publics ont taxé le sel, indispensable à la conservation des aliments avant que ne soit inventé le réfrigérateur. Par ailleurs, à défaut d'avoir des outils de contrôle suffisants, les pouvoirs publics, pour mesurer l'état de richesse des contribuables et donc mesurer leurs facultés contributives ont longtemps eu recours à des valeurs en relation avec les logements ou les terres détenus. C'est ainsi qu'est né l'impôt sur les portes et fenêtres. Un contribuable ayant de nombreuses portes et fenêtre était censé être riche. Dans les régions peuplées de contribuables portés à l'avarice, il était de bon ton de limiter le nombre des fenêtres et des portes.

Le développement du salariat s'accompagnant d'un salaire fixe, versé pour une durée déterminée de travail, a facilité la généralisation de l'impôt sur le revenu. La Sécurité sociale a également eu recours à cette assiette facile et en expansion que représente la masse salariale. La mise en place d'une administration fiscale dotée de moyens de contrôle a également contribué à la multiplication des impôts à fort rendement.

La montée en puissance de la consommation a incité les pouvoirs publics à abandonner les vieilles taxes en cascade sur le chiffre d'affaires au profit de la TVA. Les consommateurs sont ainsi devenus des contribuables de première importance. En allant faire leurs courses le samedi dans les super et hypermarchés, ils font ainsi preuve de solidarité publique.

Le système de prélèvements actuels a prouvé son efficacité en arrivant, sans coup férir, à récupérer plus de 43 % du PIB. Néanmoins, il montre des signes évidents de faiblesse.

Le collaboratif et la fiscalité ne font pas bon ménage

La mondialisation et le développement du digital sapent les assiettes des grands impôts et celles des prélèvements sociaux. La mondialisation des activités économiques facilite l'optimisation fiscale des grands groupes quand les plateformes collaboratives créent une zone grise au sein des États.

Uber, Airbnb, Abritel, Blabacar, ebay, leboncoin.fr multiplient les espaces de création de revenus pour les ménages. L'économie collaborative représentait, en 2014, 15 milliards de dollars et pourrait atteindre en 2025 plus de 355 milliards de dollars. En France, plus de 276 plateformes sont actives dont 80 % ont été créées depuis 2008. Ces plateformes opèrent sur 17 activités : la vente, la location, les échanges, le financement, les dons, le covoiturage, l'auto-partage, le partage de biens et de services, l'emploi, les achats groupés... Le chiffre d'affaires a été évalué à 2,5 milliards d'euros pour 2015. 13 000 emplois dépendraient de ce secteur. 5 % des Français tireraient 50 % de leurs revenus grâce à l'économie collaborative.

Des fuites dans les assiettes fiscales

Ces plateformes posent plusieurs problèmes majeurs. Par leur effet disruptif, elles remettent en cause l'équilibre de secteurs d'activités traditionnels comme l'hôtellerie, le secteur des transports (taxis, trains), la location de voiture... La perte de chiffre d'affaires de ces secteurs provoque une baisse des recettes fiscales et des licenciements synonymes de surcoûts sociaux.

Ces plateformes si elles génèrent des bénéfices importants sont rarement imposées dans le pays de réalisation du chiffre d'affaire. Par ailleurs, les particuliers ayant recours à ce type de plateforme omettent fréquemment de déclarer les revenus issus des prestations réalisées. Le manque de moyens de la part de l'administration fiscale pour débusquer les revenus non déclarés et la faible remontée d'information en provenance des plateformes ont permis le développement d'une zone de non-droit.

Nouveaux comportements, nouveaux impôts ou rapiéçage des anciens

Le principe de base en matière de fiscalité est que tout revenu doit être taxé. Une licence est admise pour les biens revendus d'occasion sous condition que cette activité ne soit pas professionnelle.

Le rapport du Conseil national du numérique a dans le cadre d'un rapport rendu public au mois de juin 2015 proposait que les prestations de service entre pairs provenant de plateformes collaboratives soient taxées au 1^{er} euro. Cela concernerait par exemple les locations sur Airbnb

La vente d'usage, comme un trajet via Blablacar, serait fiscalisée si le prix de vente dépasse le coût d'usage. Ainsi, si pour le covoiturage, le prix de vente est supérieur aux coûts kilométriques, la différence serait imposable.

La vente de biens entre pairs serait imposable à partir du moment où le vendeur dégagerait un chiffre d'affaire supérieur à 2000 euros sur trois mois.

L'instauration d'un taux forfaitaire pour l'imposition des revenus issus des plateformes a été envisagée. Cette piste a été abandonnée au nom de l'égalité de traitement. Le recours à des seuils est problématique car il risque de favoriser le développement de pratiques de dissimulation. Par ailleurs, l'imposition suppose une traçabilité complète des opérations ce qui est loin d'être le cas actuellement.

L'autre moyen serait d'obliger les plateformes opérant sur le territoire national d'y localiser leurs activités, d'y payer les impôts liés à leurs activités nationales et de déclarer les revenus de leurs adhérents. Elles pourraient être amenées à acquitter les impôts de leurs adhérents-clients ce qui sera d'autant plus logique que devrait s'é généraliser en 2018 la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu.

Au cours de la discussion au Sénat du projet de loi sur le numérique, au cours du mois d'avril, des amendements sur la fiscalisation des revenus tirés des plateformes collaboratives ont été adoptés. Les sénateurs ont ainsi prévu d'autoriser les communes de plus de 200 000 habitants de rendre obligatoire l'enregistrement de locations ponctuelles réalisées par l'intermédiaire de sites Internet. Ils ont également adopté un amendement qui instaure une franchise de 5 000 euros sur les revenus réalisés par les particuliers du fait de leurs activités sur les plateformes collaboratives. Les revenus supérieurs à cette franchise seraient soumis au barème de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Par ailleurs, les sociétés en charge des plateformes devront transmettre à l'administration fiscale toutes les données concernant leurs clients. Ces dernières devront aussi vérifier, pour celles qui interviennent dans le domaine des locations, que les utilisateurs ne louent pas plus de 120 jours par an leur résidence principale. Sur le sujet, le consensus est difficile à réaliser. Le Gouvernement a ainsi émis un avis défavorable à certains de ces amendements qui pourraient remettre en cause le principe même des plateformes. Une commission mixte paritaire doit prochainement se réunir afin d'établir un texte commun à l'Assemblée nationale et au Sénat avant qu'il ne soit adopté de manière définitive.

Le développement des plateformes pose également un problème pour le financement de la protection sociale. En effet, les activités concernées sont peu ou pas soumis aux cotisations sociales et n'ouvrent pas droit en tant que telles à une protection sociale. Certes, certains acteurs des plateformes collaboratives se déclarent comme autoentrepreneurs mais les droits de ces derniers restent assez limités surtout en ce qui concerne la retraite.

L'Allemagne, le pays roi de l'énergie renouvelable et des émissions de CO²

Premier pays pour le nombre d'habitants, première puissance industrielle de l'Union européenne, l'Allemagne est fort logiquement le premier émetteur de CO² mais son volume d'émission dépasse de loin son poids relatif. Le recours au charbon et au fioul pour la production de l'énergie électrique impacte fortement son bilan carbone. L'Allemagne est, en effet, responsable de 23 % des émissions de CO² provenant de la consommation d'énergie de l'Union européenne quand son poids démographique est de 16 % et son poids économique de 23 % (mesuré en fonction du PIB). De son côté, la France n'est responsable que de 9,9 % des émissions de CO² (pour 13 % de la population et 14 % du PIB de l'Union européenne). Chaque Allemand émet plus de 9 tonnes de CO² par an quand un Français en émet moins de 5 tonnes.

En Allemagne au niveau de la consommation d'énergie primaire, la part du renouvelable a été, en 2015, de 12,6 % soit un peu plus que le lignite (11,9 %). Le pétrole reste la première source d'énergie primaire (33,8 % de la consommation) précédant le gaz (21 %) et le charbon (12,7 %). L'énergie nucléaire continue de reculer

mais a fourni néanmoins, en 2015, 7,5 % de l'énergie primaire consommée (contre 8,1 % en 2014). Le développement des énergies renouvelables se fait surtout ressentir pour la production d'électricité. 30 % de l'électricité proviennent des énergies renouvelables (l'éolien a produit 13,3 % de l'électricité, la biomasse 6,8 %, le photovoltaïque 5,9 %, l'hydraulique 3,0 % et les déchets 0,9 %). En 2015, la production éolienne a connu une croissance de 50 % du fait de l'entrée en fonction de nouvelles installations et de conditions météorologiques favorables. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux de 35 % pour la part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

La montée en puissance rapide des énergies renouvelables n'est pas sans poser des problèmes aux gestionnaires des réseaux électriques en Allemagne. Ainsi, il y a des risques de saturation durant certaines périodes de la journée et de l'année. La production électrique est de plus en plus duale en Allemagne. La part carbonée reste très importante et a tendance à augmenter avec la fermeture progressive des centrales nucléaires. Elle est de 56 %. Le charbon et le lignite sont à l'origine de 42 % de la production électrique quand le poids du nucléaire est de 14,1 %.

L'Allemagne est devenue une exportatrice d'énergie électrique importante. Dans les faits, elle consomme de l'énergie électrique propre et exporte son électricité produite à partir des combustibles fossiles. Le solde des échanges électriques a été positif de 61 Téra Watt/heure en 2015 (en hausse de 20 % par rapport à 2014). Les trois principaux acheteurs sont l'Autriche, les Pays-Bas et la France.

La facture d'électricité des ménages et des entreprises industrielles non-exemptées du soutien aux énergies renouvelables est, en Allemagne, une des plus élevées d'Europe. Les prix de l'électricité sont, en moyenne, deux fois plus élevés qu'en France. Le coût du soutien au développement des énergies renouvelables a été multiplié par trois de 2010 à 2014. Ce coût devrait encore augmenter dans les prochaines années du fait des investissements à réaliser sur le réseau de transport et sur la nécessité de maintenir en réserve des unités de production.

LE COIN DES TENDANCES

La voiture, c'est fini ? Pas pour tout le monde

Depuis le milieu des années 70, le nombre de kilomètres parcourus par ménage a augmenté du fait de l'accroissement du nombre de véhicules, du développement des séjours de courte durée. Par ailleurs, l'accroissement des distances entre le domicile et le lieu de travail a contribué à cette évolution. Une rupture est intervenue au milieu des années 2000 en France comme dans la grande majorité des pays occidentaux ; le kilométrage plafonne voire recule du fait de changement de comportements, d'offres de transport alternatives, de coût croissant des carburants, des difficultés économiques.... La baisse du nombre de kilomètres parcourus concerne avant tout les habitants des grandes agglomérations qui utilisent moins leur véhicule pour se déplacer. En revanche, la distance parcourue augmente encore chez les ruraux ou les semi-ruraux. Dans les grandes agglomérations et en premier lieu dans l'agglomération parisienne, le nombre d'utilisateurs de la voiture plafonne voire baisse depuis 1996 tout comme le nombre de kilomètres parcourus. De multiples facteurs expliquent la baisse du kilométrage dans les zones urbaines et sa hausse dans les territoires à faible densité démographique (les 25 % des communes ayant la densité la plus faible).

Une question de répartition de la population en fonction des âges

Les zones urbaines et à forte densité démographique comprennent un nombre plus élevé de jeunes qui ont de plus en plus de mal financièrement à passer leurs permis de conduire et à acheter une voiture. En revanche, en raison d'un niveau de vie supérieur à la moyenne, les retraités sont de mieux en mieux équipés en voiture particulière ; or la proportion de ces derniers à vivre en zone à faible densité démographique est plus élevée que celle des jeunes. Par ailleurs, ils disposent de plus de temps libre que les actifs ce qui les conduit à se déplacer d'avantage.

Une question d'organisation, de revenus et de priorité

Les ménages avec deux actifs en zone à faible densité ont obligatoirement deux véhicules quand en milieu urbain un véhicule suffit. De plus en plus de foyers, en milieu urbain, n'ont même plus de voitures. Ils recourent à un véhicule particulier soit par le biais de la location qu'elle soit faite par des professionnels ou via des sites collaboratifs.

En milieu urbain, le coût du logement obère le budget des ménages qui sont contraints d'effectuer des arbitrages. La voiture est ainsi une victime collatérale de l'augmentation des dépenses de logement. Par ailleurs, en milieu urbain, il faut ajouter au coût de possession et d'entretien de la voiture celui du garage. Chez certains, mais cela reste très marginal selon les dernières études du CREDOC, le refus d'acheter une voiture obéit à des considérations environnementales.

La chute de l'utilisation de la voiture en milieu urbain est évidemment liée à la possibilité d'utiliser les transports collectifs qui en milieu rural, à l'exception des transports scolaires, sont peu développés. Elle s'impose également par l'augmentation du nombre d'embouteillages.

L'importance des trajets domicile/travail

Pour une grande majorité de Français, la voiture sert au quotidien pour se rendre à son travail. Si cela est de moins en moins vrai en milieu urbain, cela reste une évidence en milieu rural. Il faut souligner qu'en milieu rural, la distance à parcourir entre le lieu de travail et le foyer est plus importante qu'en milieu urbain. Avec le déclin des petites villes, les actifs ruraux sont de plus en plus obligés de se rendre au sein de la métropole ou des agglomérations urbaines les plus proches pour trouver un emploi. 80 % des résidents en zone à faible densité déclarent utiliser leur voiture particulière pour aller au travail. 16 % des emplois situés en milieu urbain sont occupés par des ruraux. L'usage de la voiture pour aller au travail est passé de 81,4 à 83 % en zone peu dense quand il est passé de 64 à 62 % dans le reste du territoire métropolitain.

Dans ces conditions, il est assez logique que 90 % des ménages de zones à faible densité aient au moins une voiture en 2011. Ce taux était de 89 % en 2006. En territoire à forte densité, le taux de possession de la voiture est de 76 % et est en baisse depuis 2006. Le taux de motorisation n'est que de 58 % à Paris en 2011 quand il était supérieur à 60 % en 2006. Au niveau national, une baisse de la détention est enregistrée depuis plusieurs années chez les moins de 40 ans mais cette baisse ne concerne pas les résidents des zones à faible densité démographique.

Néanmoins une baisse du nombre de kilomètres parcourus depuis 2001

Le nombre de kilomètres parcourus par ménage, entre 2001 et 2008, baisse même en milieu à faible densité démographique. Il est passé de 14 925 à 13 605 kilomètres. Cette baisse concerne tant les couples avec actif occupé que ceux avec actif inoccupé. Le nombre de kilomètres parcourus avait constamment augmenté durant les années 80 et jusqu'au milieu des années 90. Les kilométrages sont plus élevés dans le milieu périurbain. Ils sont supérieurs de 10 % à ceux constatés en milieu à très faible densité démographique. Le renchérissement du prix du carburant a joué un rôle important entre 2006 et 2013 dans cette évolution.

Les voitures sont utilisées de plus en plus pour effectuer des trajets domicile/travail et de moins en moins pour les loisirs. La part des déplacements pour se rendre sur le lieu de travail est passée de 18 à 20 % du kilométrage. La voiture est moins utilisée pour rendre visite à des proches (7 % contre 8 % du kilométrage) ou pour réaliser des achats (12 % contre 14 % du kilométrage). La part des grands voyages en voiture tend à diminuer en raison du développement du TGV et des vols aériens en low-cost. Le développement du covoiturage succédané de l'autostop d'autrefois, prend une place croissante en particulier chez les moins de 40 ans vivant en zone urbaine. Selon une étude ADEME-IPSOS, 8 % des utilisateurs des plateformes de covoiturage y recourent pour voyager de manière hebdomadaire ou mensuelle. Le site de Blablacar annonce avoir plus de X10 millions de membres en France. Chaque mois, via cette plateforme, un million de personnes bénéficieraient d'un moyen de transport ce qui équivaldrait à plus de 2000 rames de TGV.

L'économie du réemploi prend ses marques

L'économie du réemploi ne date pas d'Internet et des plateformes collaboratives. De tout temps, les ménages s'échangent des vêtements surtout pour les enfants, se prêtent des outils ou des machines. Le monde agricole pratique de longue date la mutualisation des machines et des outils de travail.

Les plateformes en agrandissant le cercle des personnes susceptibles de partager des biens et des services contribuent à favoriser la croissance de pratiques anciennes.

Selon une enquête de l'INSEE et de l'IDDRI (institut du développement durable et des relations internationales, plus du quart des dépenses des ménages réalisées chaque année pourrait faire l'objet d'un partage ou d'un réemploi (revente, don, troc). Cela concerne évidemment l'habillement, les jeux, les livres, l'électroménager, les outils de bricolage, les meubles, l'automobile...

Une grande partie des biens achetés est remplacée avant la fin de leur durée de vie. Ainsi, 40 % des réfrigérateurs sont remplacés alors qu'ils sont encore en état de marche. Il en est de même pour 25 % des lave-vaisselle et pour 14 % des machines à laver. Une télévision est changée en moyenne après une utilisation durant 60 000 heures quand sa durée de vie moyenne est de 80 000 heures. Les Français achètent un nouveau téléphone portable en moyenne tous les 2,5 ans quand la durée de vie technique est de 10 ans (sources ADEME).

En recourant au réemploi, la durée d'usage des biens serait allongée d'un tiers permettant de réduire de 10 % les déchets générés par les ménages.

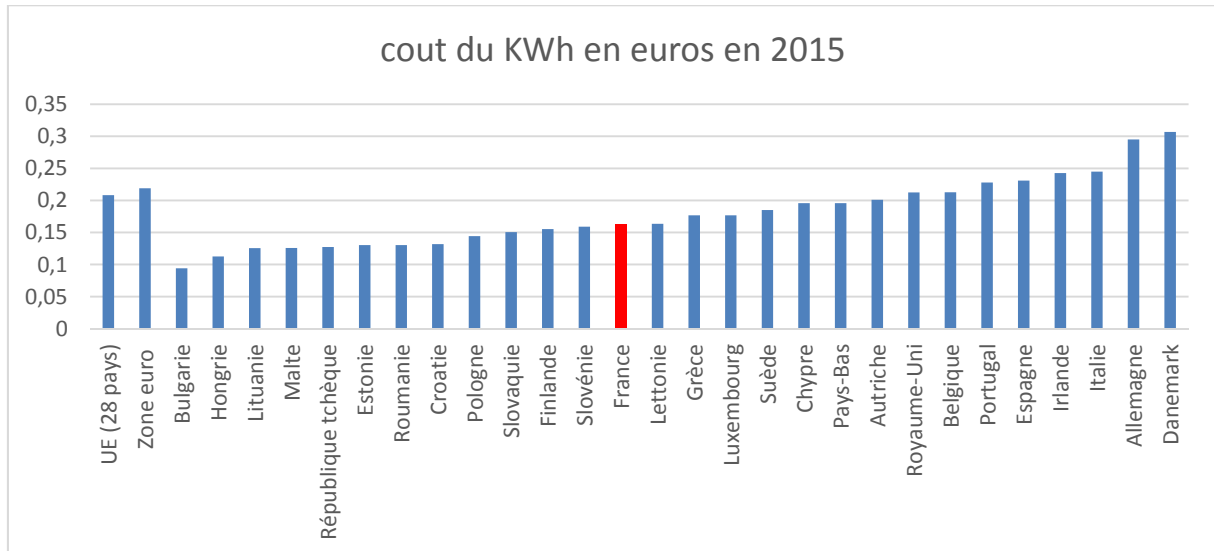
Le réemploi est évidemment largement pratiqué en matière automobile. 68 % des voitures faisant l'objet d'un réemploi sont revendues, 12 % sont données et 20 % sont envoyées à la casse. Pour les vêtements, le don l'emporte nettement (60 %) quand la revente n'en concerne que 2 %. Pour les vêtements d'enfant, la part des dons est de 88 %. De même 55 % des vélos réemployés font l'objet d'un don quand 12 % sont revendus, 3 troqués et 12 % sont détruits. 75 % des livres remis en circulation sont donnés, 12 % sont vendus et 10 % sont troqués.

33 % des consommateurs déclarent avoir acheté un produit d'occasion sur Internet et 34 % déclarent avoir vendu un objet (2011). Ces taux étaient respectivement de 27 et 16 % en 2007.

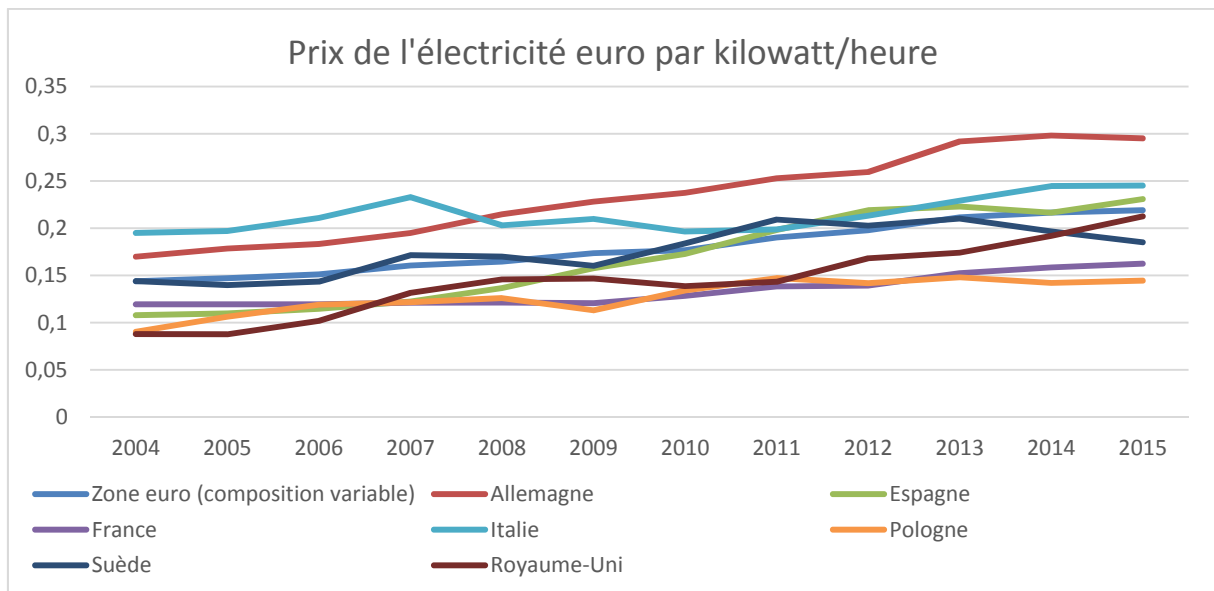
Le recours à une location de courte ou de longue durée progresse. Pour la voiture, cela concerne 10 % des Français, pour le vélo 28 %, pour les livres 27 %, pour le matériel de bricolage (source CREDOC – 2012).

LE COIN DU GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

L'électricité bon marché de la France mais pour combien de temps ?



Source : Eurostat – graphique Cercle de l'Épargne



Source : Eurostat – graphique Cercle de l'Épargne

Au sein de l'Union européenne, la France bénéficie d'un des prix les plus faibles pour l'électricité. Parmi les grands pays, seule la Pologne fait mieux. Le choix du nucléaire et d'un encadrement des tarifs expliquent cette situation. Le sous-provisionnement de l'entretien des centrales nucléaires et des travaux de leur démantèlement en fin de vie ont également contribué à peser sur les tarifs. Durant plus de vingt ans, la France disposait d'un parc de centrales nucléaires récentes fournissant une électricité à bon

marché. Les difficultés rencontrées par EDF pour faire accepter par les pouvoirs publics des relèvements tarifaires ont joué en faveur des ménages et des entreprises. Néanmoins, cette situation se retourne actuellement dans un contexte de marché qui n'est pas des plus favorables. En effet, les prix du KWh sur le marché européen sont orientés à la baisse du fait de période de surproduction générée par la montée en puissance d'électricité issue des énergies renouvelables subventionnées. EDF devra faire face à des coûts croissants pour maintenir en état ses centrales vieillissantes et pour investir dans de nouvelles. Les surcoûts de construction des centrales EPR s'expliquent par le fait qu'il s'agit d'une nouvelle génération de centrales et que durant une génération aucune centrale nucléaire n'avait été construite. Il y a eu une réelle perte de savoir en la matière.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 8 mai

En **Chine**, il faudra suivre **les résultats de la balance commerciale** du mois d'avril. Les importations ont certainement reculé de 5 % et les exportations de 0,1 % témoignant que la phase de ralentissement est toujours en cours. Certes, le recul des importations serait moins élevé qu'en mars (67,6 %).

Lundi 9 mai

L'Eurogroupe se réunira avec comme sujet la **Grèce**.

Au **Japon**, il faudra suivre **l'indice de confiance des consommateurs** du mois d'avril.

En **Chine**, sera publié **l'indice des indicateurs avancés** du mois d'avril.

En **Allemagne**, seront communiquées **les commandes d'usine** du mois de mars.

Pour **l'Union européenne**, sera publié **l'indice Sentix – Confiance des investisseurs** du mois d'avril.

Aux **Etats-Unis**, sera communiqué **l'indice des conditions du marché du travail** du mois d'avril.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **l'indice des ventes au détail** du mois d'avril.

Mardi 10 mai

En **Chine**, il faudra suivre **l'indice des prix à la production** du mois d'avril. Sera également connu l'indice des prix à la consommation du mois d'avril. Les prix auraient diminué le mois dernier de 0,2 % (-0,4 % en mars) mettent le taux annuel à 2,4 %.

En **Allemagne**, seront publiés **la production industrielle et les résultats de la balance commerciale** du mois de mars.

Au **Japon**, seront publiées **les commandes de machines-outils** du mois d'avril.

En **France**, il faudra suivre **la production industrielle et les résultats budgétaires** du mois de mars. La Banque de France publiera **ses indicateurs de conjoncture et donnera une estimation pour la croissance du deuxième trimestre**. Un léger ralentissement est attendu par rapport au taux de croissance du premier trimestre (0,5 %). La croissance pourrait être de 0,4 % au deuxième trimestre. Seront également communiquées **l'enquête sur les investissements dans l'industrie et la situation mensuelle budgétaire de l'Etat** pour le mois de mars.

En **Italie**, sera également rendue publique **la production industrielle** du mois de mars.

Au **Royaume-Uni**, seront communiqués **les résultats de la balance commerciale et la production industrielle** du mois de mars. Il faudra suivre **l'indice des prix** du mois d'avril.

En **Grèce**, sera publié **l'indice des prix** du mois d'avril.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **l'indice « NFIB de l'optimisme des affaires »** pour le mois d'avril.

Aux **Etats-Unis**, il faudra également suivre **l'indice « Redbok »** du mois de mai et **les nouveaux emplois** ainsi que **les stocks de gros** du mois de mars.

Mercredi 11 mai

Au **Japon**, sera rendu public **l'indice économique avancé et l'indice « Coincident »** du mois de mars.

Au **Royaume-Uni**, sera publiée **la production industrielle** du mois de mars.

Au **Japon**, seront connus **les résultats de la balance commerciale** du mois de mars.

Aux **Etats-Unis**, il faudra suivre **la déclaration sur l'exécution du budget**.

L'OCDE publiera **ses indicateurs avancés** du mois de mai.

Jeudi 12 mai

Au **Japon**, il faudra regarder **les enquêtes « Economy Watchers »** du mois d'avril.

En **France**, sera communiqué **l'indice des prix à la consommation finale** du mois d'avril.

Pour **la zone euro**, sera publiée **la production industrielle** du mois de mars.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **la déclaration de politique monétaire** de la Banque centrale.

Vendredi 13 mai

En **Allemagne**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** du mois d'avril. Sera également attendu **les résultats du PIB** du 1^{er} trimestre 2016.

Pour la **zone euro**, seront communiqués **le taux d'inflation** du mois d'avril ainsi que **le taux de croissance du 1^{er} trimestre**.

Pour **l'Union européenne**, seront connus **les résultats des immatriculations automobiles** du mois d'avril.

Le **taux d'inflation** du mois d'avril sera communiqué pour **l'Italie**. Sera également rendu public **le résultat de la croissance du 1^{er} trimestre** pour ce pays.

Le taux de croissance du premier trimestre en Grèce sera communiqué.

Les **résultats de l'emploi du 1^{er} trimestre** pour **la France** seront publiés. Seront également communiquées **les créations d'entreprise** pour le mois d'avril.

Aux **Etats-Unis**, il faudra regarder **les ventes de détail et l'indice des prix à la production** du mois d'avril. Sera également communiqué **l'indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** du mois d'avril.

Il faudra suivre toujours **aux Etats-Unis le décompte des forages pétroliers US Baker-Hughes**.

Samedi 14 mai

En **Chine**, seront connus **les ventes de détail, la production industrielle et l'investissement urbain**.

La Lettre Economique du Cercle de l'Épargne :

Comité de rédaction : Philippe Crevel et Sarah Le Gouez

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr/ www.cercledelepargne.fr

Pour tout contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorello.fr
- Adresse : Cercle de l'Épargne – 104-110, boulevard Haussmann – 75008 Paris

Le CERCLE DE L'EPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA

